

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**[librairie.foretnature.be](http://librairie.foretnature.be)**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**[foretnature.be](http://foretnature.be)**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **[foretnature.be](http://foretnature.be)**

De gauche à droite :  
Christophe Heyninck, Delphine Arnal,  
Benoît Collard, Emmanuelle Brunin,  
Nadja Peiffer, Christine Sanchez,  
Martin Giaux, Benjamin de Potter.



L'ASSOCIATION « FORÊT WALLONNE »,  
ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS EN COURS

FORÊT WALLONNE ASBL

*La revue Forêt Wallonne publie ce mois-ci son centième numéro. Depuis 1988 et son premier numéro, elle a parcouru pas mal de chemin. Mais à côté de la revue, « Forêt Wallonne » est également une association active dans le développement et l'information aux professionnels. Il nous semblait que l'occasion était belle de présenter l'ensemble des actions actuelles de l'asbl, qui au fil des années a réussi à diversifier ses projets dans un objectif : mettre à la disposition des gestionnaires des outils et des informations pertinents pour une meilleure gestion de la forêt.*

**L'**asbl Forêt Wallonne œuvre sur différents projets qui sont menés à bien par une équipe de huit personnes. Trois projets principaux sont actuellement en cours : un projet inter-régional cofinancé par l'Union européenne et la Région wallonne, le projet « CoForKo » ; une action globale de promotion et d'explication d'une circulaire parue fin de l'année passée et qui vise principalement

à mieux protéger les arbres et haies remarquables et à promouvoir la plantation de haies composées d'essences indigènes chez les particuliers ; et enfin, le volet vulgarisation de l'« Accord-cadre de recherche et vulgarisation forestières » que nous sous-traitons pour le compte des unités forestières de l'UCL et de la FUSAGx, l'Accord-cadre est lui-même financé par la Région wallonne.

---

**COFORKO**  
**POUR « COOPÉRATION FORESTIÈRE/  
FORSTLICHE KOOPERATION »**

---

### **Un projet Interreg au service de la forêt**

Après un premier projet Interreg de trois ans, CooRenSy, qui avait vu François Baar et ses collègues initier en Région wallonne une série d'actions liées à la futaie irrégulière et mélangée, l'asbl Forêt Wallonne a élaboré un nouveau projet transfrontalier Interreg intitulé CoForKo (« Coopération Forestière/Forstliche Kooperation »). Le dossier de candidature, constitué en étroite concertation avec plusieurs acteurs wallons, français et allemands durant l'année 2008 a finalement été adopté le 17 septembre 2008 par le Comité de Sélection du Programme Interreg Grande Région. Le projet a débuté au premier janvier 2009 pour une durée de trois ans. Les partenaires de l'asbl Forêt Wallonne sur ce projet sont : le Département de la Nature et des Forêts (DNE, Belgique), l'Université Catholique de Louvain (UCL, Belgique), l'Institut national de la Recherche agronomique (INRA, France), l'Office national des Forêts (ONF, France), le Land de Rhénanie-Palatinat (LRP, Allemagne) et l'Administration des Eaux et Forêts du Grand-Duché de Luxembourg (AEF).

Le thème principal du projet CoForKo est la mise en pratique des sylvicultures d'arbre à travers trois axes :

- l'élaboration d'outils de diagnostic, de planification et de gestion des peuplements irréguliers ;
- la valorisation de la ressource ligneuse ;
- l'identification des interactions avec les autres biens et services qu'offre la forêt.

En tant que projet Interreg, CoForKo vise à renforcer la coopération transfrontalière

à travers un échange de savoir et l'élaboration de documents de synthèse par les différents opérateurs issus des territoires qui composent la Grande Région.

Outre le rôle de coordonnateur de projet, l'asbl Forêt Wallonne vise la mise à disposition d'outils fonctionnels, pragmatiques

### **LES PERSONNES**

**Delphine Arnal** est arrivée dans l'asbl en 2005. Elle est actuellement directrice de l'association. En plus de faire tourner la boutique et de coordonner les différents projets et les personnes, elle assure le troisième volet de CoForKo : interaction avec les ressources et les services non financiers de la forêt.

**Christophe Heyninck** travaille dans l'asbl depuis 1999 comme rédacteur en chef adjoint de la revue Forêt Wallonne. Il en est rédacteur en chef depuis ce numéro 100.

**Emmanuelle Brunin** a tout d'abord travaillé sur les formations Accord-cadre à partir de 2007. Depuis début 2009 elle couvre le second volet de CoForKo : valorisation de la ressource ligneuse.

**Christine Sanchez** assure le volet « élaboration d'outils de diagnostic, de planification et de gestion » du projet CoForKo depuis le début de cette année.

**Nadja Peiffer** est arrivée dans l'asbl en janvier 2009. Elle gère les aspects administratifs et logistiques du projet CoForKo.

**Benjamin de Potter** assure le programme actuel de formation prévu dans le contexte de l'Accord-cadre de recherche et vulgarisation forestières : carnet de triage et réception des plants forestiers.

**Martin Giaux** et **Benoît Collard** travaillent ensemble sur la promotion et l'explication de la circulaire « haies et arbres remarquables ».

et utiles aux gestionnaires de terrain, tant pour la forêt publique que privée.

### **Contexte**

Les sylvicultures d'arbre visent à concentrer les travaux sylvicoles en faveur des arbres qui seront menés jusqu'à leur maturité physique et financière. Pour faire face aux nouveaux enjeux de la forêt, les sylvicultures d'arbre (sylvicultures irrégulière, mélangée, d'arbre-objectif...) apparaissent de plus en plus comme une voie de travail permettant d'assurer la rentabilité forestière tout en préservant les fonctions écologiques et sociales de la forêt. Les administrations forestières des différentes régions se sont clairement engagées et développent actuellement des programmes allant dans ce sens. Certains propriétaires privés suivent également cette voie.

Toutefois, la mise en application et la planification sur le long terme de ces types de sylviculture nécessitent encore l'acquisition de nouveaux outils de travail pratiques et utilisables par les gestionnaires de terrain. De plus, les interactions existant entre les sylvicultures d'arbre et les autres biens et services de la forêt doivent encore être évaluées.

### **Axe 1 : les outils de diagnostic, de planification et de gestion des forêts irrégulières**

Le premier volet de cet axe du projet concerne la gestion des jeunes peuplements. Les partenaires concernés par ce premier volet (l'ONF et l'INRA) souhaitent obtenir des outils de diagnostic et d'aide à la décision pragmatiques, proches du terrain et à moindre coût, pour les stades sylvicoles allant de l'installation jusqu'aux premières éclaircies. Ces stades comportent de nombreux travaux pouvant être très coûteux et

d'importants gains de rentabilité peuvent être réalisés à l'aide d'outils adaptés.

Pour atteindre ces objectifs, les partenaires proposent de mettre au point des itinéraires techniques sylvicoles à coûts maîtrisés et des outils de contrôle de ces itinéraires. Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec certains partenaires du projet Interreg Regiowood, notamment le CRPF Lorraine.

Le deuxième volet de l'axe 1, intéressant essentiellement l'asbl Forêt Wallonne, sera consacré à la recherche d'outils spécifiques adaptés à la réalisation des aménagements et à la gestion quotidienne des peuplements irréguliers. Une contribution à l'identification et à l'amélioration de ces outils ainsi qu'à leur diffusion auprès des gestionnaires, sera apportée dans le cadre du projet.

Ces outils concernent :

- le diagnostic de qualification des tiges permettant aux gestionnaires de juger objectivement du potentiel des jeunes tiges afin de prédire leur dynamique de croissance et leur évolution qualitative suite à des interventions ciblées ;
- le diagnostic du peuplement permettant aux gestionnaires de trouver des alternatives à l'inventaire complet ;
- la planification et la gestion des peuplements irréguliers permettant aux gestionnaires d'utiliser des méthodes simples et pratiques pour estimer le capital sur pied et l'accroissement d'un peuplement.

### **Axe 2 : valorisation de la ressource en futaie irrégulière et mélangée**

Pour faire face à la concurrence des bois de qualité courante sur les marchés natio-

naux et internationaux, les gestionnaires forestiers sont amenés à diversifier leurs produits et à opter pour une qualité individuelle maximale. Les conditions climatiques de nos régions permettent de produire des bois d'essence, de dimension et de qualité exceptionnelles. Ceux-ci sont voués à des processus de valorisation très lucratifs (déroulage, tranchage, menuiserie, etc.), leur donnant une valeur commerciale particulièrement importante.

Cependant, ces bois diversifiés et de grande valeur unitaire ne peuvent être mis sur le marché suivant les modalités classiques réservées aux grandes quantités de qualité courante. Ils doivent faire l'objet de méthodes de commercialisation adaptées valorisant leurs qualités propres. Cette étape est fondamentale car elle détermine la rentabilité d'un travail de plusieurs décennies. Le projet CoForKo contribuera à

pouvoir bénéficier de l'expérience des forestiers français et allemands, qui ciblent le marché du bois de qualité depuis plus longtemps, et analysera de quelle façon nous pourrions développer ces méthodes de commercialisation en Belgique.

Une réorientation de la production ligneuse, telle qu'elle se dessine ou s'affirme en de nombreux endroits, doit donc s'accompagner d'une adaptation des connaissances et des processus de commercialisation (infrastructures administratives et logistiques, etc.).

Une meilleure valorisation financière de la ressource ligneuse issue de ce type de sylviculture passe par l'analyse, le développement et l'adaptation de trois grands volets : l'estimation de la qualité d'un bois, le marché des bois de qualité, les modalités de vente des bois.



*En Région Lorraine, l'ONF s'associe avec les Länder voisins de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, pour mettre en vente, sur des parcs à grumes, les plus beaux spécimens des coupes de l'année. Les lots exceptionnels sont ainsi sous-traités du tout-venant.*

### *Estimation de la qualité d'un bois*

Quelles sont les caractéristiques techniques et esthétiques valorisées chez un arbre par les transformateurs de bois ? Comment les reconnaître sur un arbre sur pied ? Cette estimation de la qualité d'un bois passe par :

- l'identification des qualités et défauts intrinsèques du bois et de leur influence potentielle sur la valeur commerciale d'un arbre ;
- le développement d'une formation sur l'estimation de la valeur commerciale des bois sur pied et bord de route, à destination des gestionnaires forestiers ;
- la mise en rapport des qualités et défauts avec les intrants à mettre en œuvre au niveau sylvicole.

### *Marché des bois de qualité*

Les propriétaires et gestionnaires forestiers n'ont qu'une connaissance très limitée du marché du bois. Si l'on veut aboutir à une valorisation maximale des bois, il importe de renforcer leur connaissance des facteurs influençant les prix qu'ils peuvent obtenir de leurs bois :

- descriptions globale et locale du marché du bois de qualité pour la Grande Région ;
- contribution à l'analyse de l'offre et de la demande pour les produits ligneux ;
- identification des qualités recherchées et des défauts rejetés par chacune des industries de la transformation.

### *Adaptation des modalités de vente*

Quelles sont les méthodes de vente les mieux adaptées aux produits ? En quelle quantité les présenter ? Comment indiquer leur origine et quelle sera leur destination :

- propositions de modifications structurelles visant à améliorer les mécanismes actuels de lotissement et de vente des bois ;

- mise au point de mécanismes permettant la constitution de lots homogènes à partir de différentes propriétés forestières.

À terme, cet axe permettra de valoriser concrètement une part importante du travail des forestiers.

### **Axe 3 : interaction des sylvicultures d'arbre avec les autres fonctions de la forêt**

Les sylvicultures d'arbre sont régulièrement mises en avant pour les avantages qu'elles présentent en termes de production de bois de qualité à moindres coûts. Le troisième axe du projet s'intéresse à leurs impacts sur les autres fonctions de la forêt, à savoir les fonctions écologique et sociale. À travers une large recherche bibliographique, il s'agira de voir si d'autres arguments en faveur de ces types de sylviculture peuvent être identifiés et dans l'affirmative, d'essayer de les mettre en avant. Il s'agira peut-être également de pointer les faiblesses de ces sylvicultures par rapport à d'autres objectifs poursuivis parallèlement par les politiques forestières.

---

## **PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES PAYSAGES RURAUX**

---

Une nouvelle circulaire est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Issue du Cabinet du Ministre André Antoine, elle favorise la protection des arbres et haies remarquables, la plantation de haies d'essences régionales en zone rurale et les plantations au sein d'un dispositif d'isolement\*.

---

\* Circulaire ministérielle du 14 novembre 2008 relative à la protection des arbres et haies remarquables, à la plantation d'essences régionales en zone rurale et aux plantations au sein d'un dispositif d'isolement.

Réaliser un article sur les projets de l'asbl Forêt Wallonne, et sur les personnes qui les portent actuellement, en passant sous silence ceux qui les ont initiés aurait paru injuste. Rendons à César ce qui appartient à César.

Rédacteur en chef de la revue Forêt Wallonne de 1996 à 2008, c'est **Michel Bailly** qui lui a donné le cap que nous lui connaissons actuellement. Il lui semblait qu'une revue destinée à des professionnels se devait à la fois de se présenter de manière professionnelle mais également d'assurer une certaine pérennité à ses activités. Soutenu pas le Conseil d'administration de l'asbl, la revue s'est ainsi davantage spécialisée.

À côté des activités liées à la revue, ses fonctions de directeur l'ont amené à développer des projets au plus proche des réelles problématiques liées à la forêt. Ainsi, avec **François Baar**, ils initient ensemble le projet Interreg CooRenSy qui sera l'élément déclencheur d'une meilleure

prise en compte à large échelle des processus naturels dans la gestion des forêts en Région wallonne.

La mise en avant de l'importance de préserver les sols forestiers et les meilleures manières d'y parvenir ont également fait partie de ses préoccupations, tout comme les problèmes de régénération de la forêt liés aux surdensités de gibier.

Le volet communication était omniprésent dans chacun des projets qu'il a développés, tant il était conscient de l'importance de cet aspect pour un aboutissement complet du projet.

**François Baar** et **Benjamin Snoeck**, eux, ont réellement porté sur les fonds batismaux les formations aux préposés forestiers telles qu'elles se présentent encore actuellement dans l'association. Ils ont mélangé avec talent professionnalisme et bonhomie, rendant digeste et accessible des matières qui étaient loin de l'être au départ.

Elle s'adresse aussi bien aux acteurs en matière d'aménagement du territoire (DGO3, DGO4, communes, CCATM) qu'au grand public.

Une circulaire est une lettre d'avis destinée et distribuée à plusieurs personnes. Elle n'a pas force de loi. Sa seule force légale dépendra des acteurs à qui elle est destinée. Pour une commune par exemple, suivre ses recommandations en délivrant un permis d'urbanisme sera une manière de lui donner un caractère coercitif.

Cette circulaire insiste sur la justification à apporter pour l'autorisation d'abattage ou de modification de l'aspect (étêtage ou ravalement par exemple) d'un arbre ou d'une haie remarquables. Elle définit un périmètre de sécurité à respecter lors de

travaux autour d'arbre ou de haie remarquable. Elle encourage également la plantation de haies d'essences indigènes et variées autour de l'habitat en zone rurale, et la plantation au sein du dispositif d'isolement autour de grandes infrastructures collectives (parcs à containers, stations d'épuration, zonings industriels). Le Ministre a mandaté deux personnes de l'asbl Forêt Wallonne pour sensibiliser le grand public à cette circulaire et encourager les communes à l'appliquer, en introduisant par exemple dans les permis d'urbanisme l'obligation de planter des haies d'essences indigènes autour de l'habitat.

Diverses actions doivent être menées une année durant à destination des acteurs en matière d'aménagement du territoire et du grand public : actions d'information

*Depuis 2000, les journées de travail organisées dans le contexte de l'Accord-cadre rassemblent préposés forestiers et ingénieurs autour de problématiques concrètes.*



et de sensibilisation. La rédaction d'un document est en phase de finalisation, la participation à des foires est prévue, des séances d'information aux communes vont être programmées prochainement.

Le projet consiste à mobiliser les communes à appliquer cette circulaire en leur fournissant les outils nécessaires à sa bonne compréhension et à sa mise en pratique sur le terrain. Un document écrit sera remis aux communes lors de journées d'information, la circulaire y sera analysée dans le détail et la notion de paysage sera abordée.

L'autre volet concerne la sensibilisation du grand public à la plantation de haies mélangées et indigènes comme mode de clôture. Des documents d'information sont déjà disponibles sur notre site internet. Les différents types de médias seront approchés : une émission radio, qui

traite d'environnement, Planète Première, a déjà abordé le sujet. Ensuite, le projet sera présenté à différentes foires concernant l'habitat et l'environnement.

---

**LE VOLET « FORMATION »  
DE L'ACCORD-CADRE DE RECHERCHE  
ET VULGARISATION FORESTIÈRES**

---

Dans le contexte de l'Accord-cadre de recherche et vulgarisation forestières, l'asbl Forêt Wallonne assure le volet formation à destination des préposés, gradués et ingénieurs du Département de la Nature et des Forêts. Les thèmes de formation sont choisis par un comité d'accompagnement parmi les études réalisées par les unités forestières de l'Université Catholique de Louvain (UCL) et de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx).

Ce volet de l'Accord-cadre a été mis en place par une volonté déterminée de l'administration forestière de voir ses membres bénéficier des résultats issus des recherches qu'elle finance. On sait le décalage inhérent qu'il existe parfois entre recherche et gestion. La mise en place d'une structure permettant de faire la passerelle entre les deux est un des aspects de l'Accord-cadre qui a été spécialement salué dans l'audit réalisé lors de la clôture du précédent contrat et qui a mené d'ailleurs à renforcer son rôle en le nommant dans l'Accord-cadre actuel.

Les thèmes de formation précédemment abordés ont été : la régénération naturelle du hêtre, les fonctions de protection liées à la forêt, les lisières, la sylviculture d'arbre-objectif, les tailles et élagages et l'inventaire des dégâts d'écorcement.

Deux formations sont actuellement traitées au sein de l'Accord-cadre : le « carnet de triage » et la « réception des plants forestiers ».

### **Le carnet de triage et les nouveaux concepts d'aménagement**

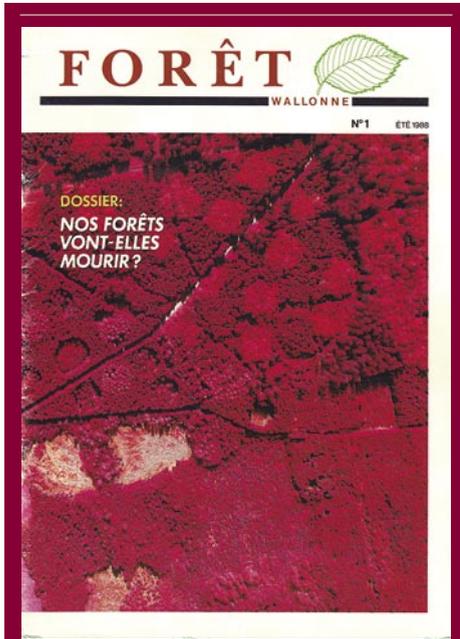
Suite au développement de nouveaux concepts d'aménagement, dans le but, entre autres, d'y intégrer la gestion des milieux ouverts, le carnet de triage des préposés forestiers a quelque peu changé. Il est dès lors apparu important de montrer aux préposés quels étaient les changements dans l'utilisation régulière et concrète de cet outil et, dans le même temps, de présenter ces nouveaux concepts.

Le carnet de triage est l'outil permettant au préposé de décrire et de suivre l'évolution des territoires dont il doit assurer le



suivi. Il comporte un parcellaire, des cartes et des données relatives à la production, à la gestion ou aux travaux à effectuer.

La principale modification dans la manière d'aborder l'aménagement en Région wallonne, à l'échelle du préposé, est l'apparition des notions d'îlot et de parcelle.



Le numéro 1 de *Forêt Wallonne* est paru en juillet 1988. Son sommaire était :

- Le point sur la dégradation de l'état sanitaire des forêts en Wallonie, par Franz Weissen.
- Pêche en Semois, les zones à licences, par André Fagneray.
- Le Gros-Chêne de Liernu, par Francis Davister et Arthur Grede.
- Expérience pilote de reboisement au Niger, par Daniel Verbist.
- Prix des bois sur pied, ventes d'automne 1987, bois soumis au régime forestier, par Étienne Gérard.
- L'équilibre forêt-gibier, par Roger Fichant.

Afin de mieux décrire les milieux gérés par le DNF, et afin de mieux prendre en compte la gestion des milieux naturels (sites protégés, Natura 2000, etc.), une nouvelle unité spatiale est apparue : l'îlot. L'îlot devient ainsi l'unité de description par excellence. C'est une unité spatiale élémentaire, homogène quant à l'habitat et au peuplement forestier (en zone forestière). Un îlot ne peut donc contenir qu'un seul type d'habitat.

La parcelle, quant à elle, devient une unité de gestion technique où un objectif est poursuivi et doit être atteint grâce à un mode de gestion déterminé. En forêt productive, la parcelle correspond à l'unité de martelage (et d'inventaire) au sein d'un compartiment.

Les formations sur ce sujet se sont déroulées durant les mois de mai et juin 2009.

### Réception des plants forestiers

La prochaine formation, en cours de préparation, concerne la réception de plants forestiers. Le but est ici de mettre en place une méthode pratique et homogène pour effectuer une réception de plants forestiers en bonne et due forme.

L'importance de partir du bon pied est vraie également en sylviculture et des méthodes existent pour y arriver. Encore faut-il homogénéiser les pratiques pour que chacun, forestiers et pépiniéristes, connaisse les règles à appliquer.

Les travaux préparatoires à cette formation ont consisté à mettre au point des critères objectifs de bonne ou mauvaise qualité d'un plant, à confronter la théorie à la pratique lors de vraies réceptions de plants, à discuter avec les pépiniéristes

afin de connaître les limites propres à la production en pépinière...

Parallèlement, un cahier des charges actualisé, commun à toute la Région wallonne, est en cours d'élaboration.

### Arbres-objectif

Le suivi des dispositifs « arbres-objectif », installés par François Baar dans différentes parcelles de la Région wallonne, est toujours réalisé en partenariat avec l'UCL et la FUSAGx. Ces six dispositifs – trois en chêne et trois en hêtre – ont pour but de montrer l'impact de différentes intensités de détournement sur les arbres-objectif (accroissement, apparition ou non de gourmands...). Le suivi devrait se poursuivre jusqu'en 2016-2017.

---

## UNE REVUE POUR LES FORESTIERS

---

La revue *Forêt Wallonne* naît en 1988 de la volonté de quelques passionnés de la forêt désireux de mettre à la disposition d'un public averti des articles brossant un large panel de thèmes liés à la forêt.

Au fil des années, la revue a évolué, pour aboutir au cap actuel qui est de fournir aux forestiers professionnels des articles techniques ou parfois de fond ou encore anecdotiques mais visant un but : toucher au plus juste le métier de forestier.

Ce cap s'est renforcé lors de la participation de la revue au volet vulgarisation de l'Accord-cadre de recherche et vulgarisation forestières. Ses pages sont ainsi devenues un lieu privilégié de diffusion des résultats de recherches menées dans les unités forestières de l'UCL et de la

FUSAGx et financées par le Département de la Nature et des Forêts.

Complémentaire à la revue, *forêt-MAIL* a vu le jour en 2004. L'idée est de diffuser gratuitement, par e-mail, des résumés d'articles choisis parmi les diverses lectures de la rédaction. Dans le même esprit que celui de la revue, forêt-MAIL offre l'opportunité d'en apprendre un peu plus sur une foule de sujets parfois cantonnés dans des revues spécialisées, non facilement accessibles.

S'il faut tenter un bilan chiffré, à travers les changements de cap opérés, on peut estimer que depuis sa création, plus de 3 600 abonnés ont reçu la revue Forêt Wallonne. Plus de 150 000 numéros de Forêt Wallonne ont été distribués aux abonnés, sans compter les milliers de numéros distribués gratuitement lors d'événements tels que la Foire de Libramont. Six cent trente-trois articles, rassemblant près de 4 000 pages, ont été publiés. Pour sa part, forêt-MAIL a diffusé plus de 700 résumés d'articles, devenant par là une formidable source d'informations variées et pertinentes. Son nombre d'abonnés est aujourd'hui de 2 000. La consultation des archives est une véritable porte d'entrée pour tout qui cherche à découvrir l'un ou l'autre thème lié à la forêt. ■

FORÊT WALLONNE ASBL

[info@foretwallonne.be](mailto:info@foretwallonne.be)

[www.foretwallonne.be](http://www.foretwallonne.be)

Croix du Sud, 2 bte 9  
B-1348 Louvain-la-Neuve